



DECLARATION LIMINAIRE DE FORCE OUVRIERE

Réunion de présentation du projet de loi clarifiant

l'organisation territoriale de la République

mercredi 23 avril 2014 à 16h30

Madame la Ministre,

FO a pris acte des choix du gouvernement de Manuel Valls sur la continuité du Pacte de responsabilité et des mesures qui l'accompagnent en particulier la réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards sur la période 2015-2017.

De même, nous avons entendu la volonté du Premier ministre de supprimer les conseils généraux et de réduire par deux le nombre de régions. L'Europe des régions voulue par certains pourrait donc s'accélérer au détriment des Etats.

FORCE OUVRIERE est opposée au Projet de Loi présenté ce jour comme elle a été opposée à la première Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Au-delà des positions et revendications de FO sur le maintien d'une République une et indivisible, FO s'inquiète de l'impact de ces futures réorganisations et suppressions de collectivités sur la situation des agents territoriaux. Environ 300 000 agents seraient concernés par la suppression des conseils généraux et le climat anxiogène créé par les annonces du Premier ministre ne va en rien améliorer les conditions de vie au travail.

A cela s'ajoutent les annonces inacceptables de ce jour confirmant le gel de la valeur du point d'indice et les destructions massives de postes dans de nombreux ministères pour continuer le redéploiement vers des missions présentées comme prioritaires. Le plan B présenté par certains députés socialistes aura fait long feu... mais qui pouvait y croire après la ratification du Pacte budgétaire européen par François Hollande dès son élection !

Vous comprendrez aisément Madame la Ministre, qu'à ces mesures antisociales de votre gouvernement, la réponse de Force Ouvrière sera la grève annoncée pour le 15 mai avec des revendications claires et sans ambiguïté que vous connaissez mais refusez de prendre en compte comme :

- ➡ L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire
- ➡ Le retrait du pacte de responsabilité et des 50 milliards de réduction des dépenses publiques qui l'accompagnent
- ➡ L'arrêt des destructions d'emplois
- ➡ L'arrêt de la MAP tant à l'Etat qu'à la Fonction publique territoriale
- ➡ L'abrogation de la loi HPST
- ➡ Le retrait du projet de loi Décentralisation

Le gouvernement ne doit pas oublier que les droits et les intérêts des salariés ne peuvent être bafoués indéfiniment !

Fait à PARIS, le 23 avril 2014